

Enquête 2008 sur les salaires de l'ensemble de la Suisse

Les indications ci-dessous sont basées sur un salaire annuel brut. Ce salaire peut être divisé soit par 12 ou par 13 (en cas des 13^{ème} salaire). Les différences de salaires régionales ainsi que les tâches et la fonction du collaborateur au sein de l'entreprise doivent être prises en considération.

Salaires annuels des apprentis

L'augmentation moyenne des salaires pour les apprentis, en comparaison de la dernière période d'enquête 2007/2008, se monte à 3,07%. Les salaires des apprentissages de 2 ans (AFP) n'ont pas été pris en compte dans cette statistique. Il est intéressant de constater que le salaire du mécapraticien en dernière année de formation (nouveau mécanicien de production) est légèrement supérieur à celui du polymécanicien dans la même année de formation (3^{ème} année).

Salaires annuels des collaborateurs

L'augmentation moyenne des salaires de toutes les professions confondues se monte à 2,67% en comparaison de la période d'enquête de l'année précédente. Il est intéressant de constater que les salaires des manœuvres (+ 3,3%), des mécapraticiens (+4,8%) et des ouvriers spécialisés sans fonction de cadre (+6,8%) ont progressé plus fortement que les autres. Avec une augmentation de 3,8% (ouvrier d'exploitation) et de 4% (technicien avec examen supérieur), ces deux fonctions de cadre ont également subi une augmentation de salaire plus importante que les autres.

Salaires annuels des apprentis

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Polymécanicien	7100	9100	11850	14800
Constructeur	7070	9010	11880	14770
Automaticien	7060	9000	11810	14750
Électronicien*	6930	9010	11800	14640
Mécapraticien	7060	8930	11930	
Électropraticien*	6430	7800	10700	
Employé de commerce	8270	10790	14950	
Formation AFP*	7610	9560		

* Les indications relatives à la formation de 2 ans (AFP) ne sont pas représentatives (données insuffisantes)

Salaires annuels des collaborateurs

	Après CFC	Jusqu'à 25 ans	Jusqu'à 30 ans	Jusqu'à 40 ans	Jusqu'à 50 ans	Plus de 50 ans
	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Manoeuvre		47400	51200	54200	56600	59200
Manoeuvre semi-qualifié		52100	56000	61200	64300	67200
Mécapraticien	49200	55500	60800	64300	69700	72200
Polymécanicien	52300	58700	64700	72000	77300	81000
Automaticien	52300	57300	63800	69800	76000	80400
Constructeur	52400	58700	67200	75900	84700	88800
Employé de commerce	50500	56800	64100	69200	74600	77900
Ouvrier spécialisé sans fdc		70600	76800	82000	88300	
Ouvrier spécialisé avec fdc		76900	85100	90400	97400	
Ouvrier d'exploitation		72400	82700	90400	95100	
Technicien (ETS) ES		79400	88100	95100	102300	
Maître mécanicien dipl.		78800	90600	99700	102300	
Ingénieur (EPF) HES		84400	100100	112700	118400	

Fdc = fonction de cadre

État au 30 novembre 2008

EINE gute Adresse?

Beachten Sie das Bezugsquellenregister in der SWISSMECHANIC, dort finden Sie

VIELE gute Adressen!

Indications complémentaires relatives aux questions touchant les domaines de l'économie et du personnel

Vos collaborateurs reçoivent	13 ^{ème} salaire	59%
	gratification	22%
	13 ^{ème} salaire + gratification	15%
	aucune prime	4%
Renchérissement 2008	moins de 1.0%	11%
	de 1.0 à 2.0 %	57%
	de 2.1 à 3.0%	29%
	plus de 3.0%	3%
Augmentation Ø des salaires 2008		2.67%
Augmentation Ø des salaires 2008 des apprentis		3.07%
Modèle du temps de travail (possibilité de donner plusieurs réponses)	temps de travail hebdomadaire fixe	32%
	horaire libre avec règlement	57%
	modèle du temps de travail annuel	9%
	autre modèle du temps de travail	2%
Pronostiques économiques 2009	insatisfaisant	15%
	satisfaisant	37%
	bon	44%
	très positif	4%
Recommandations salariales 2009	augmentation générale de salaire	1.5 %
	prime de rendement individuel	individuel
Droit aux vacances 2009 (recommandation de l'association)		
23 JT après 35 ans révolus ou après 10 années de service		
25 JT après 50 ans révolus ou après 20 années de service		
27 JT après 55 ans révolus		
30 JT après 60 ans révolus		
<p><i>Vous trouverez d'autres informations relatives aux questions touchant le domaine du personnel et du droit du travail sous www.avar.ch/avar/ ou www.swissmechanic.ch - Arbeitsrecht.</i></p> <p><i>L'enregistrement dans ce domaine protégé de l'association est obligatoire – mais gratuit</i></p>		